

PUIS-JE FAIRE DÉPISTER MON ENFANT ?



Vous vous inquiétez d'une éventuelle consommation de votre enfant et vous aimeriez grâce au dépistage en avoir une idée précise. Il est légitime de chercher à savoir si son enfant se drogue mais la manière d'y parvenir a son importance.

UN DÉPISTAGE ?

Un dépistage de drogues peut être prescrit par un médecin à la demande des parents, uniquement si l'enfant est mineur. Pour des enfants majeurs, l'accord de ces derniers est indispensable. Toutefois un dépistage ne répondra pas à l'ensemble des questions que vous vous posez. En effet, un résultat positif n'indique pas la fréquence de l'usage, ni son ancienneté et encore moins ses causes. Cela ne permet pas non plus de déterminer l'existence d'une dépendance. Mais surtout, il ne vous apprendra rien sur les éventuelles difficultés que votre enfant rencontre. Imposer à son enfant un dépistage peut être un réel obstacle à l'échange et au dialogue qu'il est nécessaire d'avoir avec lui.

COMMENT EN PARLER ?

Si vous avez des doutes quant à une éventuelle consommation de votre enfant, le plus simple est de lui poser la question. Même si la réponse peut être difficile à entendre, entamer un dialogue est important. Si la période de l'adolescence ne facilite pas toujours les échanges entre parents et enfants, elle les rend néanmoins indispensables. Les jeunes ont besoin de pouvoir parler mais également d'être écoutés.

Aborder cette question ensemble est aussi l'occasion pour vous de dire à votre enfant ce que vous ressentez face à cette situation, de lui expliquer vos inquiétudes et vos questionnements, mais aussi de lui exprimer votre désaccord.

Ce n'est plus le problème qu'a votre enfant qui est au centre de la discussion mais vos propres ressentis. Cela peut être le levier pour de nouvelles discussions, votre enfant pouvant désirer alors se positionner par rapport à vos attentes.

EN PARLER POURQUOI ?

Si l'unique objectif du « dialogue » est de faire que votre enfant arrête immédiatement de se droguer, votre projet risque d'être vain. « Se parler » doit avant tout être l'occasion d'établir ou de rétablir un échange et une confiance réciproques, de partager une certaine complicité.

Ce premier échange peut rester insatisfaisant, peut-être serez-vous toujours dans l'incertitude, sans savoir ce qu'il en est. Dans ce cas, n'insistez pas, laissez passer un peu de temps avant de faire une nouvelle tentative.

Vous pouvez également vous faire aider pour aborder le sujet avec votre enfant. Les consultations jeunes consommateurs reçoivent les jeunes mais également les parents.